

APFEGM-HEM

*Association du personnel enseignant
Administratif et technique de la
Fédération des Ecoles Genevoises de Musique
et de la Haute École de Musique*
Mme Katia Oppliger Siron, Présidente
koppliger@cpm-ge.ch

par courriel

Monsieur
Frédéric WITWERT
Directeur en charge du projet
d'harmonisation scolaire
Case postale 3925
1211 Genève 3

Genève, le 12 février 2010

Travaux de la commission « HarmoS et horaire scolaire » (HHS)

Monsieur le Directeur de projet, cher Monsieur,

Les travaux de la commission HHS touchent à leur fin et nous sommes extrêmement préoccupés de constater que l'on se dirige vers un seul scénario à conseiller lors de la consultation. Il nous semble que les problématiques des différents modèles d'horaires n'ont pas été traitées avec tout le soin qu'elles exigeaient et par conséquent que ces scénarios, et particulièrement l'horaire continu ont été rejetés alors qu'ils représentaient un véritable débat de société.

L'option des 4,5 jours tel que présentée, prêterite d'une manière évidente les possibilités d'égalité des chances des élèves pour l'accès aux activités périscolaires, artistiques en particulier et, en réduisant ces dernières, précarise les conditions de travail et les possibilités de cours des enseignants.

Comme nous l'avons déjà mentionné dernièrement dans un courrier adressé au SRED, dans l'état actuel de l'horaire, peu d'enseignants arrivent à caser des temps pleins autant pour les cours collectifs que pour les cours individuels (respectivement et pour rappel, 24 ou 29 périodes d'enseignement). Suivant le nouvel horaire scolaire proposé cela pourra s'avérer impossible, à moins d'enseigner le samedi. Les locaux scolaires n'étant pas disponibles ce jour-là, les professeurs qui enseignent dans les écoles perdront de fait des heures d'enseignement. Dans les lieux où les écoles de musique ont leurs locaux en propre, il faudra persuader les élèves de venir le samedi.

Nous rappelons que l'enseignement est une activité principale pour les employés de nos écoles qui doit être réalisable à plein temps comme il en est pour les instituteurs et les enseignants du cycle et du collège.

Au vu des scénarios proposés, seul l'horaire continu (école terminée à 14h30) ou un temps de midi raccourci à 90 min pour un scénario de 4 jours et demi (école terminée à 15h30) garantiraient nos emplois à temps pleins et le niveau de fréquentation actuel.

Nous remarquons aussi que personne n'a en réalité mis en valeur le fait que de laisser aux enfants la possibilité de bénéficier au niveau de la recherche en chronobiologie d'une plage favorable aux apprentissages en dehors des heures scolaires leur permettrait aussi de profiter de ces moments pour développer des aptitudes personnelles enrichissantes et complémentaires aux matières scolaires, d'autant plus que celles-ci apparaissent réduites dans le plan d'études romand (PER). Est-il utile de rappeler le bienfait important de l'éducation musicale sur le développement intellectuel, social et donc scolaire des enfants ?

Mais l'État et les Communes engageront-ils la réflexion sur des modèles ambitieux, et auront-ils le cas échéant, la volonté de mettre les moyens financiers pour réaliser les changements nécessaires à une prise en charge réfléchie et efficace du temps extrascolaire ? (mises à disposition de locaux, aménagement des infrastructures des cantines scolaires, etc.)

Il est quand même surprenant de constater que d'une part la réforme de l'enseignement musical de base en cours, pilotée par le DIP vise à augmenter l'accueil des élèves intéressés par l'art en déléguant cette mission à des institutions accréditées et que, d'autre part, le même département, par le biais de votre commission, puisse aller dans le sens rigoureusement contraire.

En outre, il nous semble, mis à part la SPG et l'APFEGM-HEM qui ont été les seuls représentants du personnel invités, que les organisations du personnel et les syndicats sont les grands absents de ces débats. Quant à l'Apfegm-hem, elle devra aborder ce point dans le cadre du groupe de pilotage de la réforme de l'enseignement artistique de base puisque ces éléments péjorent le but même de la réforme.

En espérant que notre courrier retiendra toute votre attention, et dans l'attente d'une réponse, je vous transmets, Monsieur le directeur de projet, cher Monsieur, nos plus cordiales salutations,

Pour le bureau :

Katia Oppliger Siron, présidente